



#COMPTE-RENDU GT RESTAURATION

TITRES RESTAURANT : LA GRANDE FUMISTERIE !

#DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Lors du groupe de travail du 3 février 2022 sur la restauration, nous vous avons demandé un recensement des différentes solutions de restaurations, ces documents nous sont fournis aujourd'hui et permettent, malheureusement, de constater que plusieurs structures ont fermé, qu'il y a moins de restaurants financiers, moins de conventions, en clair moins de restaurants pour les agents de ce ministère.

Et pourtant les besoins sont toujours là, et nous pensons que répondre aux besoins des personnels en matière de restauration ce n'est pas supprimer des emplois, détériorer les conditions de travail pour au final supprimer des petites structures.

Certes le télétravail rend plus difficile la recherche d'une solution de restauration pérenne, mais le ministère doit pouvoir s'adapter.

A la CGT nous vous rappelons que nous sommes particulièrement attachés à la restauration collective qui est un élément essentiel d'équilibre et de bien-être. La pause déjeuner doit être un moment de convivialité et de détente, dans des locaux adaptés, offrant des repas à un prix raisonnable, répondant aux normes qualitatives de santé publique.

Néanmoins lorsqu'il n'y a pas de solution de restauration collective le titre restaurant peut être une solution.

Nous demandons depuis plusieurs années une augmentation de sa valeur faciale, ainsi qu'une prise en charge de l'employeur à hauteur de 60 %. Nous constatons que nous avons été écoutés puisque dans les documents de travail vous nous proposez 3 hypothèses sur l'évolution du titre. Nous reviendrons dans le cours des débats sur ce sujet.

Nous interviendrons également sur plusieurs sites Fougères, Pithiviers etc, mais nous regrettons qu'il y ait encore trop de différences de pratiques, de tarifs, de qualité entre les agents du ministère selon l'endroit où ils se trouvent.

COMPTE RENDU GT

La présidente de séance commence la réunion en nous faisant un retour sur les « chèques sport ». L'ouverture du dispositif aux agent-e-s a eu lieu le 3 septembre et à ce jour, 2500 demandes ont été déposées. Cette nouvelle prestation pourra être adaptée à la démographie des effectifs.

La CGT Finances se félicite de l'appropriation rapide de cette aide à la parentalité par les agent-e-s.

Concernant la situation de la délégation de Nouvelle Aquitaine et suite à la réorganisation du réseau d'action sociale, la situation est tendue. En effet, sur 13 postes, il y a 2 renouvellements, 2 arrivées sur la Charente et une arrivée à venir sur la Corrèze.

La responsable régionale essaye de gérer au mieux en ayant recours à des vacataires !!

La possibilité d'un renfort sur Bordeaux est étudiée par le ministère.

La CGT Finances avait dénoncé cette nouvelle réorganisation du réseau avant sa mise en place. Nous n'avons, malheureusement, pas été écoutés, et nous voyons déjà les conséquences désastreuses de cette réforme.

Le sujet sera à l'ordre du jour du CNAS de décembre.

La CGT Finances est intervenue pour demander que la même subvention qu'au ministère de l'Intérieur soit versée pour les repas. En effet, depuis le 2 mai 2022, les agent-e-s du ministère de l'Intérieur payent 2,60 euros ou 3,50 euros (selon l'indice) leur repas dans les cantines. Nous avons donc interpellé l'administration en leur demandant pourquoi le ministère des Finances considérerait moins bien ses agents que celui de l'Intérieur.

Nous n'avons pas eu de réponse claire, si ce n'est qu'il n'y a pas d'argent !

Le bureau des politiques sociales a fait un recensement (qui avait été demandé précédemment pas les Organisations Syndicales)

des espaces repas dans toute la France.

Définition d'un espace repas : lieu où l'agent est en possibilité de se restaurer : frigo, micro-onde, un point d'eau, des tables et des chaises. Pour l'administration, il en existe plus de 2000 en France.

Nous avons insisté sur le fait qu'il n'était pas question que ces espaces se substituent aux restaurants collectifs.

I/ ETAT DES LIEUX DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

La tendance est à la baisse pour les restaurants financiers (REFI) : depuis le début 2023 fermeture de 12 REFI, ainsi que sur les restaurants conventionnés, le rythme s'accélère.

La CGT Finances dénonce cette situation qui n'a pas été anticipée par l'administration.

AGRAF : Association pour la Gestion des Administrations Financières, elle intervient en Ile de France.

Les repas servis par l'AGRAF représentent un quart des repas dans toute la France.

Les données sont consolidées donc c'est plus facile pour l'Administration de nous donner les chiffres. L'organisation de travail sur la région parisienne est spécifique avec le problème des transports en commun.

Densification des services sur Paris : les restaurants devraient pouvoir absorber l'afflux de rationnaires. Si ce n'est pas le cas : ça peut évoluer, la décision n'est pas figée.

La CGT Finances dénonce cette densification et le manque de restaurants, ce qui implique trop souvent des files d'attente rédhibitoires ! Le plan de développement de l'AGRAF sera vu au Conseil de Surveillance en décembre prochain.

Au niveau interministériel, de nombreux restaurants collectifs sont loin d'avoir atteint la norme Egalim car les coûts sont importants. Cette loi a fixé à compter du 1er janvier 2022,

50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits biologiques. L'objectif de l'administration est de couvrir l'intégralité des services de restauration en mettant en place les directives de la loi Egalim.

II QUESTIONNAIRE RESTAURATION

Un projet d'enquête de satisfaction sur la restauration au ministère doit être envoyé prochainement.

La CGT Finances est intervenue afin de demander que les agents retraités soient également destinataires de ce questionnaire. En effet, ils ont la possibilité de pouvoir se restaurer dans les solutions de restaurations collectives, comme les agents actifs.

III FRIGOS CONNECTÉS

Une expérimentation est en cours dans plusieurs services concernant des frigos connectés. Il s'agit d'armoires connectées qui sont approvisionnées par des restaurants.

La CGT Finances a rappelé que nous défendons un repas chaud de qualité ; et dans un cas, ce sont des plats Picard qui sont proposés aux agent-e-s ! Ce n'est pas admissible. C'est une hérésie.

L'administration a répondu qu'un accord local existe et que cela permet de diversifier l'offre par rapport aux Titres restaurant !

IV LES TITRES – RESTAURANT (TR), LA GRANDE DÉSILLUSION

La présentation des plusieurs hypothèses de revalorisation du TR fait suite à un CNAS (Conseil National Action Sociale) antérieur lors de la présentation du budget de l'Action Sociale. Puisque l'administration n'avait pas de budget, il avait été convenu qu'on pouvait réfléchir et voir l'impact sur le budget

futur par une présentation technique sur l'augmentation de la valeur faciale des TR.

Finalement, il nous a été dit en séance que cette fiche était juste là pour nous présenter trois hypothèses mais en aucun cas il n'y aurait d'augmentation de la valeur faciale du titre puisque le PLF 2024 ne le prévoit pas !

La CGT Finances a dénoncé ce scandale et a rappelé que personne ne peut manger un repas décent pour 6 euros, et que, malheureusement, pour beaucoup d'agent-e-s, ce repas est le seul de la journée !

Encore une fois, nous constatons que le secrétariat général n'écoute pas les revendications des personnels de ce ministère.

La CGT Finances demande plus de solutions de restauration collective pour les agents actifs et retraités. Nous portons également, comme nous l'avons exprimé dans nos propos liminaires, une revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant.

Le ministère veut s'afficher comme un ministère ATTRACTIF, qu'il le prouve.

Les représentants en CNAS

Laetitia Barrier, Christine Léveillé, Yannick Massiet, Clémence Thomas

Experts : Aurélien Quintana, Olivier Renaud